

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

---

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation** : 6 Décembre 2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33 **Présents** : 25

**Etaient présents** : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

**Ont donné pouvoir** : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Madame RYSPERT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

**Absent excusé** : Monsieur TONNEAU.

---

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur SANCHEZ.

---

**DELIBERATION N° 5** : PERSONNEL. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

---

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 5/1 du 10 octobre 2024, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 13 Novembre 2024 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois,

Considérant que les avancements de grade octroyés par l'autorité territoriale au titre de l'année 2024 nécessitent un ajustement des postes ouverts par grade au Tableau des Effectifs à Temps Complet,

.../...

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 5/1 du 10 Octobre 2024		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS :</b>			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	1
Directeur des Services Techniques	1	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE :</b>			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	4	4	4
Attaché	8	8	7
Rédacteur Principal de 1ère Classe	2	2	2
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	2
Rédacteur	9	9	8
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	13	13	8
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	23	23	19
Adjoint Administratif	38	38	32

**BUDGET PRINCIPAL**

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 5/1 du 10 Octobre 2024		
<b>FILIERE TECHNIQUE :</b>			
Ingénieur Hors classe	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	1
Ingénieur	3	3	1
Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	3	3	3
Technicien	7	7	5
Agent de Maîtrise principal	8	8	8
Agent de Maîtrise	7	7	6
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	3	4	3
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	36	36	33
Adjoint Technique	59	59	52

# DELIBERATION N° 5 DU 12 DECEMBRE 2024 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20241212-241212DE\_5-DE



<b>FILIERE SOCIALE :</b>			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	5	4
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	6	3
Agent Social	1	1	1
<b>FILIERE SPORTIVE :</b>			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	4	1
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

## BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 5/1 du 10 Octobre 2024		
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE :</b>			
Puéricultrice	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	4	2
<b>FILIERE CULTURELLE :</b>			
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1	0
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	0	1	0
Adjoint du Patrimoine	1	1	1
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale ( <i>Arts Plastiques</i> )	1	1	1
Professeur du Conservatoire (emplois spécifiques)	2	2	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe ( <i>Arts Plastiques</i> )	1	1	1

**BUDGET PRINCIPAL**

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 5/1 du 10 Octobre 2024		
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE :</b>			
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère Classe	1	1	1
Chef de service de Police Municipale	1	1	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	4	4	4
Gardien-Brigadier de Police Municipale	14	14	5
<b>FILIERE ANIMATION :</b>			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	3	1
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	2	2	2
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	4	4	2
Adjoint d'Animation	12	12	6
<b>TOTAUX</b>	312	314	244

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

***S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.***

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DEBENIGNINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....